



DELIBERATION N°272_DE 04072024

Conseil d'Administration du 04 juillet 2024

Adhésion du CDG66 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG)

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 04 juillet deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 26 juin 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 9

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean

Collège spécifique des des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSOU Jacques, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PORTEIX Yves, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme BACH Marie (Perpignan), M. LACAPERE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BACH Marie (Perpignan) à M. CALVET Guy

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. GOT Alain

M. PAILLES Roger à M. REMEDI Bernard

Mme ROLLAND Martine à M. GARRABE Robert

M. RALLO François à M. TAHOCES Antoine

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire.

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale.

M. Didier MONZIOLS, Conseiller aux décideurs locaux, absent excusé.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-272-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



DELIBERATION N°272_04072024

Conseil d'Administration du 04 juillet 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatifs aux centres de gestion,

Vu le courrier de la FNCDG en date du 15 janvier 2024, notifiant au CDG66 le montant de la cotisation au titre de l'année 2024,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant que la FNCDG coordonne les orientations et l'action des Centres départementaux et interdépartementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la FNCDG représente les Centres de Gestion auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et des associations représentatives et prend position sur les projets des textes législatifs et réglementaires concernant la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que la FNCDG favorise la concertation et les échanges réguliers entre les Centres de gestion afin de mettre en œuvre leurs compétences et développer leurs missions,

Considérant que la FNCDG est chargée de faciliter la liaison et la représentation auprès de tous les partenaires institutionnels des Centres de gestion, afin de développer avec eux des actions de coopération,

Considérant que l'adhésion du CDG66 à la FNCDG doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration,

Considérant que le montant de la cotisation 2024 d'élève à 9 997.50€

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Adhérer** à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Article 2 :

- **Autoriser** le versement de la cotisation 2024 d'un montant de 9 997.50€.

Article 3 :

- **Préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 11 – compte 6281.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-272-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 04 juillet 2024



Le Président du CDG66,

Robert GARRABE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier sis au 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-272-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

272_DE 04072024
P3/3